



Service régional de prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce
700, Notre-Dame Nord, Bureau B
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9
Téléphone: (418) 387-3444
Télécopieur: (418) 387-7060
christianprovencher@nouvellebeauce.com

Sainte-Marie, le 12 mai 2016

OBJET : Information concernant l'entretien des extincteurs portatifs

Le service régional de prévention incendie de La MRC de la Nouvelle-Beauce tient à avertir la population des municipalités de la région de la présence de vendeurs porte-à-porte qui affirment procéder à la réparation ou la vente d'extincteurs ou d'avertisseurs de fumée en se présentant directement chez les résidents ou en les appelants.

Le Service de prévention incendie de La MRC de la Nouvelle-Beauce ainsi que le service incendie de votre municipalité tient à faire savoir qu'en aucun cas ils ne cautionnent les services ou produits offerts par ces vendeurs. Nous conseillons fortement aux personnes qui recevront la visite de tout intervenant en sécurité incendie de bien se renseigner en lui demandant de s'identifier correctement et de vous présenter leur permis de vente attribué par la municipalité.

Le format d'extincteur idéal pour une résidence est un extincteur de classe 2A-10BC ou 5lbs, vous retrouvez la classification sur l'étiquette de l'extincteur et sur la boîte lors de l'achat. Afin de savoir quand votre extincteur doit être vérifié et ce que la vérification doit inclure, veuillez vous référer au tableau ci-dessous :

Type d'entretien	Fréquence recommandée d'entretien selon le type d'extincteur	
	Extincteur à l'eau ou au CO ²	Extincteur à poudre ABC
<u>Vérification visuelle (par le propriétaire)</u> <ul style="list-style-type: none">- Extincteur à l'endroit approprié et accessible- Indicateur de pression (niveau dans le vert)- Extincteur en bonne condition- Brasser l'extincteur afin que la poudre bouge librement.	À tous les mois	À tous les mois
<u>Maintenance (remplissage) par une compagnie spécialisée</u> <ul style="list-style-type: none">- Vérification interne de l'extincteur et de son contenu- Remplissage de la poudre et remise en service de l'extincteur (pose d'un collier autour du goulot de l'extincteur pour confirmer la remise en service)	5 ans ou après usage (Test hydrostatique aux 5 ans)	6 ans ou après usage (Test hydrostatique aux 12 ans)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Christian Provencher
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce